

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf février deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 31/01/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Eric RIBIERE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, François ENGELIBERT, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012 – 031 : ESPACE AQUA'NOBLAT – ACCEPTATION DE L'INDEMNISATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la proposition d'indemnisation présentée par la société Allianz

Monsieur le Président expose que l'Espace Aqua'Noblat a été réceptionné le 16 octobre 2009 et que, au cours du dernier trimestre 2010, il a été constaté des phénomènes de décoloration importants et non justifiés sur des carreaux de carrelage présents dans la zone douche.

La société ALLIANZ a missionné un expert qui a observé ce phénomène et qui a préconisé des travaux de reprise afin de remédier aux désordres.

Monsieur le Président précise que, sur la base du rapport rédigé par l'expert, la compagnie ALLIANZ propose une indemnisation de 13 905,00 € HT, pour la réalisation de ces travaux, qui sera versée directement à la société qui va intervenir.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide d'accepter l'indemnisation de 13 905,00 € HT, qui sera versée directement à la société qui interviendra, proposée par la société ALLIANZ pour la réalisation de travaux de reprise afin de remédier aux désordres.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 10 février 2012

Certifié exécutoire

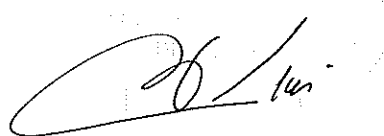
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ESPACE AQUA'NOBLAT - ACCEPTATION DE L'INDEMNISATION

Date de transmission de l'acte : 15/02/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 15/02/2012

Numéro de l'acte : 2012-031 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120209-2012-031-DE

Date de décision : 09/02/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics